

Un cyborg à la barre d'un procès futuriste

Vendredi, s'est déroulé le procès futuriste d'un homme-robot. Pendant deux heures, 21 étudiants de la Clinique juridique de l'Université de Caen ont plaidé, témoigné et expertisé pour un tribunal de 2054.

Vendredi, la Clinique juridique de l'Université de Caen ([Calvados](#)) a fait voyager dans le temps la salle Charlotte-Béquignon-Lagarde. S'y déroulait un procès fictif se déroulant en 2054.

Les faits ? Un ancien militaire, condamné pour crime de guerre, accepte de subir une opération qui le transforme en cyborg (homme-robot) afin d'intégrer les forces de police. Le 2 février 2050, le cyborg de génération R2D2 s'échappe du centre d'entraînement où il effectue son conditionnement.

Lors de sa fuite, il aperçoit un couple d'Américains. Le cyborg croit reconnaître en l'homme un fugitif activement recherché. Surprise par l'homme-robot, la femme se met à crier. Le R2D2 ouvre le feu sur elle tandis que son chien saute à la carotide de l'homme. Le couple décède sur les lieux, laissant derrière eux un fils de 10 ans.

« Le fond a été travaillé avec des spécialistes »

Ce scénario a été inventé par les directrices de la Clinique juridique, Maria Castillo et Amandine Cayol, pour le premier procès fictif organisé à l'université. Les étudiants du groupe procès ont dû y apporter une réponse juridique réelle. Pour ce faire, « **le fond a été travaillé avec des spécialistes des différentes disciplines** », expliquait Amandine Cayol.

Pendant six mois, 21 étudiants de la L1 au Master de droit se sont préparés à rechercher au tribunal administratif la responsabilité de l'État dans les préjudices moraux et physiques subis par la famille des victimes. À plaider aux assises pour incriminer ou défendre le cyborg d'une peine d'emprisonnement à perpétuité, et enfin au tribunal judiciaire, pour savoir qui était responsable du chien mais aussi si la société à fabricante de la puce implantée dans le cyborg n'était pas à l'origine de cette tuerie.

Pendant deux heures, devant une salle comble, les étudiants ont tour à tour pris le rôle d'avocats, de rapporteur public, d'experts et de témoins.

Des professionnels du droit se sont également prêtés au jeu, la présidence du tribunal administratif ayant été confiée au professeur vacataire Jean-Jacques Thouroude, et M^e Stéphane Solassol présidait la cour d'assises et le tribunal judiciaire.

Un exercice qui a conquis le public et les étudiants, comme en témoignaient, enthousiastes, Manon Marie, Marilyne Deshayes et Satheene Donat, toutes trois étudiantes en L3 : « **C'est passé trop vite ! On a envie de refaire ! J'avais envie de plaider pendant une heure !** ».

Leurs professeures, Amandine Cayol et Maria Castillo, étaient « **particulièrement fières de tout ce qu'ils ont fait. D'autant qu'ils font ça de manière totalement facultative, c'est pour le plaisir de faire du droit.** »



Vendredi, 21 étudiants de la L1 au Master de droit, à Caen, ont joué un procès fictif futuriste. Ouest-France